

combattre jusqu'à ce qu'un des deux ennemis fut anéanti. Ceux-là pleurent de rage, et beaucoup se sont répandus partout où il y a un ennemi à rencontrer, à tuer, mais il ne faut pas se le dissimuler, car il faudrait, pour ne pas le voir, fermer les yeux, la majeure partie est découragée, recule devant des sacrifices qu'elle juge inutiles.

Nous ne nous rangerons pas dans cette dernière catégorie: nous croyons que la lutte est encore possible, nous dirons plus: la lutte est nécessaire plus que jamais et puisque nous n'avons plus cette armée qui a reçu toutes nos espérances formons en de nouvelles. Il y en a une dans Paris, il y en a une autre sur la Loire, dans l'Ouest il s'en forme une autre.

Devons-nous donc attendre que Paris ait vaincu l'armée qui l'assiège: devons-nous toujours attendre l'ordre de la capitale? La province a sa revanche à prendre; l'heure est propice, c'est à elle de sauver Paris, et en sauvant Paris elle délivrera la France de l'invasion. Car le jour où Paris serait libre, l'invasion serait vaincue.

L'armistice permettra-t-il de convoquer l'assemblée constituante? Nous ne le croyons pas. Notre avis est que d'ici à quinze jours les événements militaires vont se précipiter avec une telle rapidité que tout sera terminé, triomphe ou défaite, avant la fin du mois.

Des bruits fâcheux circulent: On dit que le décret du gouvernement, qui avait pour but de rétablir l'ordre légal à Marseille a été mal accueilli; que des scènes sanglantes ont désolé la ville, que le nouveau préfet a été blessé. Au milieu de nos désastres de tels faits seraient déplorables; il ne nous manquera plus que la guerre civile pour paralyser la défense nationale!

CH. CAHOT.

METZ.

L'histoire de la capitulation de Metz qui place Bazaine et Coffinières bien au-dessous du général Dupont, encore que le premier ait été, dans sa proclamation d'adieu, invoquer les glorieux souvenirs des Masséna, des Kléber, des Gouvien-Saint-Cyr, est bien facile à résumer.

La Prusse gênée par l'explosion du sentiment libéral qui renversa le trône impérial, avait besoin de traiter. Elle avait fait naitre, d'accord évidemment avec l'hôte de Wilhelmshöhe, l'idée détestable ou saugrenue d'une restauration napoléonienne!

Pendant trois semaines, Bazaine — qui n'était peut-être pas dupe — s'est laissé amuser par des négociations pour lesquelles, du reste, on n'avait pas choisi un Tallegrand, et c'est lorsque les brèves de farine qu'on nous dispensait parcimonieusement ou plutôt les bribes de son, étaient épuisées, que les assiégeants décidèrent de reprendre les hostilités.

Le mercredi 26 octobre, le général Changarnier partit pour le château de Corny où habitait le prince Frédéric-Charles, non loin d'Ars-sur-Moselle.

C'était à sa réputation, à une haute position autrefois dans l'armée que le vieux général devait une entrevue dans laquelle il était, tout d'abord, interdit de parler de paix.

Le général quittait le prince à cinq heures sur ces paroles: *reddition sans condition; à merci!*

Le soir même le général de division de Cissey se rendait, de sa personne, à Corny pour tenter d'amener le vainqueur à des rigueurs moins extrêmes; d'autres généraux se succédèrent en vain.

Le prince fut très-sec, reprochant à notre armée d'avoir violé sa parole, notamment à MM. le général Ducrot et le colonel Stoffel, ex-attaché militaire à Berlin, tous deux condamnés à mort par contumace, ainsi qu'à l'un des fils du général Coffinières qui, à peine échappé de Sedan, avait levé des bandes contre l'armée prussienne et, pris une seconde fois, avait été fusillé.

L'armée assiégeante refusait tout traité ne comprenant pas, à la fois, l'armée et la place, et le général, en présence de l'épuisement des vivres et sur l'ordre du maréchal avait dû subir la solidarité.

Ainsi une ville protégée par des forts, hérissée de canons, les remparts intacts, sans la plus petite atteinte de projectiles, sans bombardement, sans assaut, sans tranchée ouverte, sans aucune parallèle, ouvrait ses murs!

Le 27, Coffinières s'adresse aux habitants par la proclamation que l'on connaît.

La stupeur a été grande; la ville s'écroulait sous la honte et la déolation, elle qui n'avait pas pu être atteinte par les boulets ennemis.

La nuit précédente, on avait frappé, à deux heures du matin, avec des facons suspectes à la porte de France. Un cavalier, drapé dans un manteau militaire, avait franchi le pont-levis, suivi de quinze officiers; il avait traversé la ville, s'était rendu rue de la Principauté et avait conféré longuement avec Coffinières: c'était Bazaine, qui n'osait plus parler, et par conséquent se montrer de jour en ville.

De l'entretien de ces deux chargés d'affaires de l'honneur militaire était issue la proclamation en question.

Comment Coffinières, dont les Prussiens ont fusillé les fils, ne s'est-il pas retranché avec le reste des siens, dans un fort pour se faire sauter? Comment n'a-t-il pas cherché, en ruinant les quatre forts, à réparer ses torts et à sauver son honneur militaire dans cet ensevelissement glorieux!

Mais le sentiment français s'est produit avec véhémence dans certains camps. On voulait faire, en désespérés une trouée.

Metz a eu sa journée d'indignation frémissante à l'approche de l'occupation étrangère; elle s'est soulevée, on eût dit qu'elle voulait jeter — les canons ayant été rentrés à l'arsenal la veille — ses pavés à la face de l'ennemi! Populaire et soldats s'unirent pour essayer la résistance, organiser la défense et protéger le sol sacré!

Rien de plus douloureux et de plus grand

que le spectacle de ces braves devant l'injure, machonnant leurs moustaches, muets, calmes, impassibles sous les excitations, les colères, les caresses, les menaces, les prières de la foule qui les harcelait.

Venez donc avec nous! osez-vous tirer contre des citoyens qui ne se mutinent que parce qu'ils tiennent trop à être français? Venez à nous, on ne vous fusillera pas, tandis que demain vous vous courbez sous le bâton prussien.

On assure qu'un colonel français, nous sant jusqu'au désespoir le ressentiment de se rendre, s'est poignardé dans la maison d'un fleuriste de la rue Fabert.

La reddition s'est effectuée de la façon la plus douloureuse.

Le prince Frédéric-Charles, devant qui défila la garde, était placé entre Magny et Montigny, mais à 300 mètres de nos hommes, qu'il semblait, par convenance, ne vouloir pas regarder.

Les soldats se jetaient en pleurant dans les bras de leurs officiers qui tremblaient, secoués eux-mêmes par les plus poignantes émotions. Nombre de régiments, notamment le 62e, ont crié: « Vive la France! » l'ennemi a salué.

Les généraux n'avaient pas jugé à propos de présenter leurs divisions ou corps d'armée; ils ne les auront pas plus conduits là qu'à la victoire!

Le maréchal Bazaine est parti furtivement la nuit.

Il avait reçu, en réponse à une nomination de chevalier de la Légion d'honneur accordée à M. Emilien Bouchoire, riche minotier, qui a rendu de réels services à l'armée et à la ville, les lignes suivantes:

« Je ne veux pas recevoir une décoration dont le brevet est signé de la même encre que la capitulation de l'armée et de celle de ma ville natale. »

Au moment de partir, le maréchal, qui traversait la pièce d'attente remplie de ses officiers généraux, remarqua qu'un de ses neveux, son officier d'ordonnance, ne se disposait point à le suivre.

— Tu ne viens pas? aurait dit le signataire de la capitulation de Metz.

— Non, maréchal, aurait répondu son neveu; je reste et j'espère ne pas tarder à ne plus porter le nom de Bazaine!

(Indépendance belge.)

Chronique locale & départementale

On nous prie d'insérer la note suivante:

La garde nationale sédentaire ayant terminé ses exercices à feu, le tir de la ville de Roubaix est ouvert aux amateurs,

Le dimanche de 9 heures à midi
Le lundi de 2 heures à 5 heures
Le jeudi de 2 heures à 5 heures.

Les amateurs sont tenus de se conformer au règlement d'ordre intérieur suivant:

Art. 1er. — L'entrée du tir est fixée à 50 c. par personne.

Art. 2. — Défense d'entrer en fumant, ou de fumer à l'intérieur, sous peine d'une amende de 5 francs.

Art. 3. — Même amende pour celui qui entrerait avec une arme chargée.

Art. 4. — Pour les armes à percussion, défense de mettre une capsule avant que l'arme soit sur le chevalet en face de la cible, sous peine d'une amende de 10 francs.

La récidive entraînerait l'expulsion immédiate et définitive du tireur.

Art. 5. — Les armes de guerre se chargeant par la culasse, avec capsule amorcée, ne peuvent être chargées que sur le chevalet, aussi sous peine d'une amende de 10 francs.

La récidive entraînerait également l'expulsion immédiate et définitive du tireur.

Art. 6. — Toute personne en entrant, prend l'engagement de se conformer strictement au règlement ci-dessus.

Le capitaine de tir,
A. CORDONNIER.

Vu et approuvé
Le maire de Roubaix,
C. DESCAT.

MM. les suppléants du tir sont chargés d'assurer la stricte exécution de ce règlement. Le produit de l'entrée et des amendes est destiné à couvrir les frais nécessités par l'entretien du tir et des garçons de cible.

Par décret en date du 31 octobre, M. Farre (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), colonel du génie, directeur des fortifications, à Lille, est nommé au grade de général de brigade dans la 1^{re} section du cadre de l'état-major général de l'armée.

M. le général Farre sera adjoint, en cette qualité, au commissaire de la défense des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Quelques journaux français et étrangers ont dit que le général Bourbaki avait donné sa démission de commandant en chef de la région du Nord, cette nouvelle n'est pas digne de foi.

Quant au rôle qu'on a voulu faire jouer au général relativement à la reddition de Metz, il est dénué de tout fondement.

Le général Bourbaki est à Lille où il organise la défense avec une énergique activité.

Nous lisons dans l'Observateur d'Artois:

« Les bruits qui, dans la soirée d'avant-hier et la matinée d'hier, ont circulé à Avesnes sur l'approche des Prussiens,

qu'on signalait comme marchant sur Hirson, ne reposaient sur aucun fondement sérieux et n'ont pas tardé à être complètement démentis. Une colonne prussienne de 700 hommes, composée en grande partie de cavalerie, avec trois canons, a bien été signalée dans les environs de Rocroi mais sans qu'elle parût avoir la moindre intention d'étendre le cercle de ses opérations. »

Plusieurs fois déjà nous avons déploré des accidents causés par l'imprudence avec laquelle bien des personnes manient les armes à feu.

Hier encore, à Lille, un garde mobile appartenant à la 9^e batterie d'artillerie, de poste à la porte Saint-André, a eu la mâchoire fracassée par une balle partie du fusil de l'un de ses compagnons qui venait pour le relever de faction.

Cet accident, sans doute, est encore le fait d'une imprudence.

D'un autre côté, nous lisons dans un ordre du jour du colonel de la garde nationale de Dunkerque:

« Un accident déplorable a eu lieu dimanche dernier après le retour du tir à la cible.

Après avoir rompu les rangs, un grand nombre de gardes, au lieu de réintégrer immédiatement leurs armes à leur domicile, se sont répandus dans les estaminets.

Le garde national Henri Dupont, de la compagnie des marins garde-côte, a mis en joue un de ses camarades et l'a tué.

La garde nationale tout entière venra dans ce douloureux événement combien étaient fondées les recommandations qui lui ont été faites de ne pas stationner avec leurs fusils dans les lieux publics après un service quelconque, mais de les déposer chez eux sans retard. »

L'Emancipateur de Cambrai raconte qu'hier on a arrêté à Cambrai, une voiture de plomb destinée à un négociant de St-Quentin. On a jugé prudent de ne pas laisser des approvisionnement si utiles se diriger vers les lignes ennemies.

Des chargements de sel à destination de Compiègne ont été également arrêtés. Il sera statué après information sur le sort de ces matières dont la saisie a été hautement approuvée par le public.

Une dépêche de source prussienne, datée de Cassel du 28 octobre, dit:

« Les nouvelles de la capitulation de Metz ont été reçues avec la plus grande consternation à Aupiais, et tout le monde s'est mis à crier: *La paix à tout prix!* A ce sujet, la *Vérité* d'Amiens s'écrit: Voilà comme on écrit l'histoire en Prusse! L'auteur de cette dépêche en a tout simplement menti.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Nantes, 5 novembre.

Proclamation du gouverneur de Paris.

« Ordonnez que nous restions au poste du péril; nous y resterons avec la force venant de vous. Notre premier devoir, la défense nationale continuera d'être notre occupation exclusive.

« Nous préviendrons les mouvements criminels par la sévère exécution des lois. »

Proclamation de Jules Favre:

« Nous avons tous au cœur une pensée, la délivrance de la patrie, qui est possible seulement par l'obéissance aux chefs militaires et par le respect des lois. »

Les gardes nationaux félicitent le général Trochu qui répond:

« La République seule peut nous sauver; si nous la perdions, nous serions perdus avec elle. »

Jules Favre dit alors que le gouvernement sera fidèle son engagement de ne pas céder un pouce de territoire.

Clément Thomas est nommé commandant de la garde nationale. — Plusieurs journaux font pressentir la conclusion de l'armistice.

Londres, 5 novembre.

Le Times annonce que Thiers a dû avoir une entrevue avec Bismarck. Il croit que Thiers fera des concessions.

Une vive canonnade est dirigée sur Saint-Cloud.

Dans l'affaire du Bourget, 800 Prussiens ont été mis hors de combat.

Deux corps prussiens sont allés à Thionville. Le bombardement commencera lundi.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Lundi 7 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

1^o Acide picrique: sa découverte, sa fabrication, ses usages en teinture. Picrate de soude. Comment avec l'acide picrique on peut distinguer dans une étoffe les filaments végétaux des filaments animaux.

2^o Safran: récolte et différents usages du safran.

Cours public de physique.

Mercredi 9 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Télégraphe de Morse.

Avis important aux familles des prisonniers de guerre.

Toutes les lettres reçues ou envoyées par les prisonniers sont soumises à la censure. Il importe donc, pour assurer leur prompt arrivée, non seulement qu'elles ne renferment rien qui puisse éveiller l'attention de la police prussienne, mais encore qu'elles soient faciles à lire.

A cet effet, il faut qu'elles soient brèves, d'un style clair, et d'une écriture lisible.

L'expérience a montré que les lettres auxquelles manquait l'une de ces trois qualités, mises en réserve par les censeurs pour être lues à loisir, arrivent souvent après plusieurs semaines de retard.

Les commerçants des Etats neutres, qui ont des correspondants en Allemagne, obtiennent facilement par leur entremise des mandats de la poste, payables dans les lieux d'internement des prisonniers; c'est un des meilleurs moyens de leur faire parvenir de l'argent.

AVIS AU PUBLIC

Envoi des lettres à Paris.

Pour faire cesser le blocus moral et intellectuel dont les ennemis étouffent l'air, l'administration est décidée à faire tout le possible, et même l'impossible.

Le public est prévenu qu'il peut adresser à la préfecture de Roubaix, sous enveloppe affranchie, au nom de M. Feillet, chargé de la direction de ce service postal exceptionnel, toutes les lettres à destination de Paris. Ces lettres, sur papier plure d'oignon, de petit format, doivent aussi être affranchies, selon les règlements ordinaires de la poste. On ne recevra aucune lettre chargée.

Par suite des circonstances difficiles où nous nous trouvons, du grand nombre de ces dépêches, et dans l'intérêt même de leur transmission, les dépêches seront irrégulières, et l'on ne peut répondre de leur arrivée à Paris.

Les divers moyens de communication que les citoyens, animés du bien public, pourraient imaginer et dont ils donneront connaissance à M. Feillet, seront tous l'objet d'une sérieuse attention et essayés s'ils paraissent pratiques. Mais on ne répondra pas à ceux qui les auront proposés, même, et peut-être surtout, si l'on devait se servir de leurs expédients ingénieux. Pour la réussite de ces tentatives difficiles, le plus grand secret est nécessaire. Aussi l'administration demande avec instance à la presse française, de vouloir bien s'abstenir d'indiquer qu'on construit un ballon en tel endroit, qu'on en gonfle un autre en tel lieu que des pigeons sont partis. C'est le désigner d'avance à l'attention et aux attaques de nos ennemis.

Plus tard, lorsque l'étranger aura été repoussé, l'administration dira au plus ce qu'elle aura essayé, pour le servir et rendra, à l'égard de ceux qui auront bien voulu l'aider dans sa tâche, témoignage de leurs bons efforts et de leurs bons services.

Prière est faite à ceux qui adresseront des communications, de mettre leur nom et leur adresse bien lisibles.

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON:

Lille, dép., Matin: 5.30 — 7 h. — 8.30 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir: 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 10.30

Roubaix, dép., Matin: 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir: 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47

Tourcoing, dép., Matin: 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir: 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52

Mouscron, (heure belge) Arr. Matin: 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir: 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40

DE MOUSCRON A LILLE

Mouscron (heure belge) dép. Matin: 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir: 1.40 — 3.24 — 5.53 — 7.40 — 9.10

Tourcoing, (heure franç) dép. Matin: 8.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir: 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24

Roubaix, dép. Matin: 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir: 2.01 — 3.42 — 5.13 — 7.38 — 9.36

Lille, arr. Matin: 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir: 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

SOUS CE TITRE: AUX ARMES!

Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix: 1 fr.

ON DEMANDE

de suite des ouvriers TAILLEURS, pour facons, grandement payées. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

AVIS

Draps pour vareuse et uniforme de garde nationale, chez MM. Léon Duthoit et C^o, 12, rue du Chemin-de-Fer.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours. TOUS LES JOURS.

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés. Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles.

S'adresser à son Agence rue Pellart, 31, où à son dépôt rue Latérale près la gare du Chemin de fer.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs.

DEPOT DE TISSUS

pour vareuse et pantalon d'uniforme rue Saint-Georges, n^o 4 et 6, Roubaix

Etoffe vareuse	à	4 fr. 75
Drap bleu mat	à	6 fr. 90
Drap castorine bleu		8 fr. 90
Drap castorine bleu supérieur		10 fr. 90
Drap castorine extra fin		15 fr. 75

POUR EVITER

LES CONTREFAÇONS

DU CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

Compagnie d'assurances générales

SURLAVIE

87, — rue de Richelieu, — 87.

FONDÉE EN 1819

La plus ancienne des compagnies françaises d'assurances sur la vie.

Fonds de garantie: 90 millions réalisés ASSURANCES POUR LA VIE ENTIERE. — Le capital payable aussitôt le décès de l'assuré. ASSURANCES MIXTES. — Le capital payable à une époque déterminée à l'assuré, s'il vit, ou aussitôt son décès, à ses héritiers.

ASSURANCES A TERME FIXE. — Le capital payable seulement à l'époque fixée, soit à l'assuré s'il est vivant, soit à ses héritiers, s'il est décédé.

PARTICIPATION DE 50 0/0 dans les bénéfices produits par ces 3 natures d'assurances

RENTES VIAGÈRES immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes.

Affaires réalisées pendant les années 1868-1869

Capitaux assurés..... 120,919,753 f. 15

Rentes viagères..... 1,814,835 36

Assurances en cours au 31 décembre 1869

Capitaux assurés..... 278,128,727 f. 47

Rentes viagères..... 6,300,449 10

Répartition aux assurés pour les bénéfices de la période biennale 1868-1869..... 2,529,307 90

S'adresser, pour renseignements et prospectus, à MM. Loncke père et fils, directeurs particuliers, 20, rue de la Barre, à 45